

BULLETIN  
DE LA SOCIÉTÉ  
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE  
DE CORBEIL  
D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

54<sup>e</sup> ANNÉE

1948



PARIS

1951

## TABLE DES MATIÈRES

---

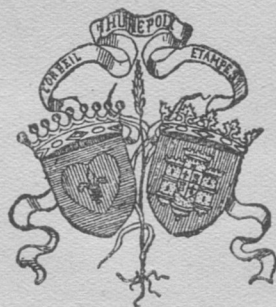
	Pages
Liste des Membres. . . . .	3
R. DE COURCEL. — Un simple mot. . . . .	11
Chanoine GUIBOURGÉ. — Église Notre-Dame d'Étampes. Fresque de sainte Julienne, martyre. . . . .	12
E. AUVRAY. — L.-H.-C. de Gauville, baron de la Forêt-le-Roy, député de la noblesse du bailliage de Dourdan en 1789, a-t-il émigré? . . . . .	19
G. ESTOURNET. — La maison de Massy et ses pierres tombales (1080-1467) . . . . .	39
Bibliographie. . . . .	40
Chronique . . . . .	42
P. BEZANÇON. — Deux immeubles historiques viennent d'être détruits. . . . .	42
M <sup>lle</sup> P. NARGET. — Les vestiges de l'église Saint-Jacques de Corbeil . . . . .	43
R. BAILLY. — Un Musée d'histoire régionale à Milly-la-Forêt. — Nouvelles locales. Massy . . . . .	44 45
Nécrologie . . . . .	46
André Subercaze . . . . .	46
Robert Dubois-Corneau . . . . .	46
Société historique et archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix . . . . .	47

---

BULLETIN  
DE LA SOCIÉTÉ  
HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE  
DE CORBEIL  
D'ÉTAMPES ET DU HUREPOIX

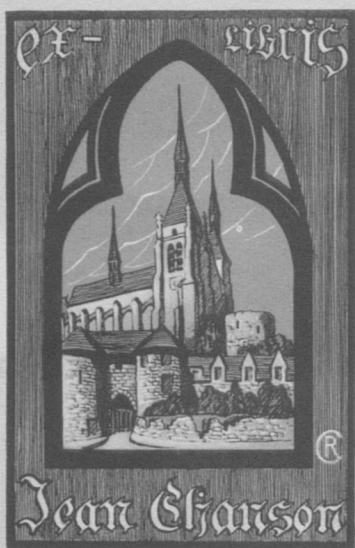
54<sup>e</sup> ANNÉE

1948



PARIS

1951



2  
1  
9  
1

# Société historique et archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix

---

## LISTE DES MEMBRES ADHÉRENTS

---

- ANDRÉ (Joseph), avoué honoraire, avenue du Président-Carnot, à Corbeil.
- ANDURAIN (M<sup>me</sup> B. d'), à Lardy.
- ARGENVILLIER (Jacques), 12, rue du Regard, à Paris (vi<sup>e</sup>).
- AUBEAU (M<sup>lle</sup> Edmée), 12, rue de la Mairie, à Draveil.
- AUBINEAU (Georges), avoué, à Saumur (Maine-et-Loire).
- AUVRAY, professeur au Collège moderne, 6, avenue de Paris, à Dourdan.
- BAILLIART (le D<sup>r</sup> Paul), 80, rue de Paris, à Massy, et 47, rue de Bellechasse, à Paris (vii<sup>e</sup>).
- BAILLIART (le D<sup>r</sup> Jean-Pierre), même adresse.
- BAILLY (Roger), instituteur, à Vayres-sur-Essonne, par Boutigny, et 36, rue Sibuet, à Paris (xii<sup>e</sup>).
- BALLANCOURT (la commune de).
- BARBARY (Albert), 9, place du Marché, à Milly.
- BARNIER (Georges), secrétaire de mairie, à Grigny.
- BEAUGEARD (Georges), École Jacques-Bourgoin, à Corbeil.
- BEAUMONT (Jacques), commissaire priseur, 25, avenue du Président-Carnot, à Corbeil.
- BELLAND, instituteur, à Fleury-Mérogis, par Saint-Michel-sur-Orge.
- BÉNARD (René), directeur de la Banque populaire, 6, rue Féray, à Corbeil.
- BERNIER (Paul), avocat, 30, rue Gambetta, à Saint-Michel-sur-Orge.
- BERTHIER (l'abbé Henri), curé de Villiers-sur-Marne.
- BERTHIER (le chanoine Michel), curé-archiprêtre, à Versailles.
- BERTRAND (Octave), 45, Grande-Rue, à Champrosay, par Draveil.

Les noms précédés d'un astérisque sont ceux des membres perpétuels.

- BEZANÇON (le commandant Pierre), maire de Marolles-en-Brie, 213 *bis*, boulevard Saint-Germain, à Paris (VII<sup>e</sup>).
- BILLARD, directeur d'école, à Juvisy-sur-Orge.
- BILLARD (Paul), 13, rue Dufour, à Saint-Michel-sur-Orge.
- BLANCHARD (Henri-A.), 90, boulevard Saint-Germain, à Paris (VI<sup>e</sup>).
- BLONDEAU (M<sup>lle</sup>), institutrice, 20, Grande-Rue, à Juvisy-sur-Orge.
- BONNAT (M<sup>me</sup>, née Hélène Fuchs), 11 *bis*, rue du Docteur-Débordes, à Draveil.
- BONNEFOY (Louis), 4, rue de la Paix, à Paris (II<sup>e</sup>).
- BOUCHAUD (Gaston), 23, rue Pasteur, à Morsang-sur-Orge.
- BOUCHER (M<sup>lle</sup> Valentine), 18, quai Bourgoin, à Corbeil.
- \*BOURDIN (Albert), 53, avenue de la Gare, à Massy.
- BOURDIN (Lucien), ingénieur-chimiste, 7 *bis*, rue Champlouis, à Corbeil.
- BOUTIGNY (la commune de).
- BRAYER (M<sup>lle</sup> Édith), archiviste-paléographe, ancien membre de l'École française de Rome, 24, rue Duperré, à Paris (IX<sup>e</sup>).
- BRICHARD, rue de Longjumeau, à Massy.
- BRILLARD (Jean), 9, quai Voltaire, à Paris (VII<sup>e</sup>).
- BROSSARD (André), 7, boulevard Denain, à Paris (X<sup>e</sup>).
- BRUXELLE (Louis), notaire honoraire, 60, boulevard de Courcelles, à Paris (XVII<sup>e</sup>).
- CABY (le Dr), 1, rue des Fours-à-Chaux, à Corbeil.
- CAILLAUD, rue de la Division-Leclerc, à Massy.
- CAILLET, à Puisselet-le-Marais, et 20 *bis*, rue de Chartres, à Neuilly-sur-Seine (Seine).
- CAIRE (M<sup>me</sup>), institutrice, École de Balisy, à Longjumeau.
- CAPON (M<sup>lle</sup> Germaine), 45, rue de Paris, à Massy.
- CARAMAN (le duc de), au château de Beauregard, par Orsay.
- CARAMAN (Ernest de), château de Courson-Monteloup, par Bruyères-le-Châtel.
- CARRÉ (Jean), instituteur, à La Queue-en-Brie.
- CASSÉ (Marcel), 18, rue Ernest-Féray, à Essonnes.
- CASSIER, inspecteur primaire, 5, rue Nungesser, à Brunoy.
- CHANOIT (Pierre), directeur de la Société Lyonnaise des eaux, impasse Saint-Georges, à Villeneuve-Saint-Georges.
- CHANSON (Jean), notaire, 68, rue de Chartres, à Dourdan.
- CHARDON (André), notaire, à Villeneuve-Saint-Georges.
- \*CHARON (Marcel), à Vert-le-Petit.
- CHATELIN (Daniel), avoué honoraire, 16, rue Dupont-des-Loges, à Paris (VII<sup>e</sup>).
- CHAUMETTE, directeur d'école, à la Ferté-Alais.
- CHAUVET (M<sup>lle</sup> Henriette), 89, avenue de la République, à Montgeron.
- CHILLY-MAZARIN (la commune de).

- COCHET (Pierre), inspecteur d'assurance, 53, rue Georges-Clemenceau, à La Varenne-Saint-Hilaire (Seine).
- CORBEIL (la ville de).
- CORNESSE (René), architecte urbaniste, 105, rue de Paris, à Yerres.
- COUET (Roger de), au château de Villecresnes, par Villecresnes.
- †\*COURCEL (Emmanuel de), Le Port-Courcel, à Vigneux-sur-Seine.
- \*COURCEL (M<sup>me</sup> Emmanuel de), Le Port-Courcel, à Vigneux-sur-Seine.
- \*COURCEL (Guillaume de), Le Port-Courcel, à Vigneux-sur-Seine.
- \*COURCEL (M<sup>me</sup> Guillaume de), Le Port-Courcel, à Vigneux-sur-Seine.
- \*COURCEL (Jean de), Le Port-Courcel, à Vigneux-sur-Seine.
- \*COURCEL (M<sup>me</sup> Jean de), Le Port-Courcel, à Vigneux-sur-Seine.
- \*COURCEL (Michel-Sixte de), Le Port-Courcel, à Vigneux-sur-Seine.
- \*COURCEL (Robert de), Le Port-Courcel, à Vigneux-sur-Seine.
- \*COURCEL (M<sup>me</sup> Robert de), Le Port-Courcel, à Vigneux-sur-Seine.
- \*COURCEL (l'abbé Vincent de), Le Port-Courcel, à Vigneux-sur-Seine.
- \*COURCEL (Xavier de), à Briare (Loiret).
- \*COURCEL (M<sup>me</sup> Xavier de), à Briare (Loiret).
- COURTOIS (B.), à Massy.
- COURTY (Charles), notaire, à Corbeil.
- COURTY (Georges), à Chauffour-les-Étréchy.
- CRÉTÉ (Pierre), 39, quai Maurice-Riquiez, à Corbeil.
- CRÈVECŒUR (M<sup>me</sup> de), Le Petit-Château, à Tigery, par Corbeil.
- CROS (André), notaire, à Corbeil.
- CSERY (Paul), 13, rue du Maréchal-Foch, à Villeneuve-le-Roi.
- DAGE (René), La Belette, route de Corbreuse, à Dourdan.
- DARBLAY (Robert), industriel, au château de Saint-Germain, à Saint-Germain-lez-Corbeil, par Corbeil.
- \*DARBLAY (Rodolphe), industriel, 28, avenue Foch, à Paris (xvi<sup>e</sup>).
- DARBONNE (André), horticulteur, à Milly.
- DAVOUST (Marcel), École des Filles-Centre, à Montesson.
- DELAGARDE (l'abbé Pierre), curé de Saint-Médard de Brunoy, 14, rue Montmartel, à Brunoy.
- DELIONS (Jean), libraire, 9, rue de la République, à Brunoy.
- DEPAGNE (Maurice), 25, avenue du Parc, à Quincy-sous-Sénart.
- DEVELEY (Raymond), 34, rue de la Haie-Coq, à Aubervilliers (Seine).
- DEVILLERS (M<sup>me</sup>), institutrice, École Paul-Bert, à Savigny-sur-Orge.
- DOITTAU (Paul), industriel, 50, avenue du Président-Carnot, à Corbeil.
- DUCLOS (Armand), 25, rue de Corbeil, à Essonnes.
- DUCLOS (Marcel), rue Saint-Antoine, à Étampes.
- DUPONT (Gabriel), notaire, à Milly.
- DUPOUX, instituteur, École Aristide-Briand, à Savigny-sur-Orge.
- DURAND (François), 6, cloître Notre-Dame, à Étampes.
- DUREY-COMTE (M<sup>me</sup>), à Rouvrel, par Ailly-sur-Noye (Somme).

DUVAL, instituteur, à Saulx-les-Chartreux.

ÉPINAY-SUR-ORGE (la commune d').

ESSONNES (la ville d').

ESTOURNET (Gustave), 22, avenue Rapp, à Paris (VII<sup>e</sup>), et 28, rue du  
Sergent-De Nève, à Vélizy.

ÉTIENNE (Henri), notaire, 27, rue Saint-Jacques, à Étampes.

FARGEAS (l'abbé Pierre), curé de Méry-sur-Oise.

FAURE, instituteur, à Épinay-sur-Orge.

FAY (Robert), notaire, 19, rue de la Gare, à Brunoy.

FÉRAY (Jacques), ingénieur des arts et manufactures, 217, faubourg  
Saint-Honoré, à Paris (VIII<sup>e</sup>).

FÉRET (le Révérend Père), 35, rue de la Glacière, à Paris (XIII<sup>e</sup>).

FOUCHER (Robert), agriculteur, à Valenton.

FRANÇOIS 16, rue André-Chénier, à Massy.

GAÉTAN (M<sup>me</sup>), institutrice, à Épinay-sur-Orge.

GAIGNON (Adrien), homme de lettres, 1, place Geoffroy-Saint-Hilaire, à  
Étampes, et 1, rue Alphonse-Daudet, à Paris (XIV<sup>e</sup>).

GANAY (le marquis de), 59, rue Saint-Dominique, à Paris (VII<sup>e</sup>).

GARCIN (Pierre), avoué, à Corbeil.

GARETS (le comte François des), Les Tournelles, à Marolles-en-Hurepoix.

GARNIER, instituteur, 9, avenue de la République, à Juvisy.

GASTINES-DOMMAIGNE (le comte Jean de), 42, quai de Passy, à Paris.

GAUDIN, 47, Grande-Rue, à Lardy.

GAUDRY (Fernand), 39 *bis*, avenue de la Gare, à Massy.

GIRARD (Marcel), maire, à Villemoisson-sur-Orge.

GIRAUD (M<sup>lle</sup> Laurence), 19 *bis*, rue de Corbeil, à Épinay-sur-Orge.

GIRET (Édouard), instituteur, École des garçons, à Arpajon.

GOURSAT (l'abbé Jacques), curé de Massy.

GRANDS-MOULINS DE CORBEIL (le directeur des).

GRAPIN (Pierre), à Saintry, par Corbeil.

GRÉGOIRE (le Révérend Père Valentin), Le Saulchoir, à Étiolles.

GRESLE (M<sup>me</sup>), institutrice, École des filles, à Grigny, par Ris-Orangis.

GRÉVIN (André), à Vayres-sur-Essonne.

GUIBOURGÉ (le chanoine), curé-archiprêtre, à Étampes.

GUINARD (le D<sup>r</sup> Urbain), médecin directeur du Sanatorium de Bligny, par  
Briis-sous-Forges.

GUITTON, directeur d'école, Groupe Paul-Bert, à Villeneuve-le-Roi.

HAIZE (Marcel), 5, villa Angèle, à Brunoy.

HARLÉ (Georges), industriel, à Étréchy.

HÉNAULT (Lucien), négociant, à Bruyères-le-Châtel.

HEURTEAU (Charles-Émile), ingénieur au Corps des mines, 8, rue d'Andi-  
gné, à Paris (XVI<sup>e</sup>).

- HILTZER (Gaston), 5, rue Campagne-Première, à Paris (xiv<sup>e</sup>).  
HOFF (l'abbé Georges), curé d'Yerres.  
HOTTINGUER (le baron), au château du Piple, à Boissy-Saint-Léger.  
HOUDY (Marcel), président des A. C. et du Comité d'assistance aux prisonniers de guerre, 17, faubourg de Paris, à Milly.  
HOUTH (Émile), archiviste, 3, boulevard Lascours, à Mirande (Gers).  
HURTAUT (Maurice), 5, rue des Écoles, à Vigneux-sur-Seine.  
IMBAULT (Jean), notaire, à Corbeil.  
JACQUART (Jean), 7, rue Ferdinand-Duval, à Paris (iv<sup>e</sup>).  
JACQUEMIN (Le Révérend Père), supérieur de l'Institut Saint-Clément, à Viry-Châtillon.  
JACQUET (Jacques), instituteur, à Fontenay-le-Vicomte, par Mennecey.  
JOUVENCEL (le comte de), conseiller honoraire à la Cour des Comptes, au château de Villeconin.  
KLEIN (Raymond), 6, rue Paul-Doumer, à Villiers-sur-Marne.  
KÆNIG (Marcel), 55, avenue du Président-Carnot, à Corbeil.  
LAHAYE (Maurice), 25, rue du Midi, à Vincennes (Seine).  
LAMARQUE (Louis), directeur de l'École Jean-Jaurès, rue Petit, à Juvisy-sur-Orge.  
LAMBERT (Émile), 12, rue de Longjumeau, à Ballainvilliers, par Longjumeau.  
LAMBERT (Marius), agriculteur, 5, Grande-Rue, à Ballainvilliers, par Longjumeau.  
LAMÉ (Marius), notaire, à Villeneuve-Saint-Georges.  
LANSIART, directeur de l'École Ferdinand-Buisson, à Savigny-sur-Orge.  
\*LASTEYRIE (le comte de), Le Port-Courcel, à Vigneux-sur-Seine.  
\*LASTEYRIE (la comtesse de), Le Port-Courcel, à Vigneux-sur-Seine.  
LA TOUR-D'AUVERGNE (la princesse de), à Grosbois, à Boissy-Saint-Léger.  
LAURENT (l'abbé), curé d'Athis-Mons.  
LEBIOT (André), 22, rue de Paris, à Essonnes.  
LEBRUN (Albert), instituteur, à Épinay-sur-Orge.  
LEBRUN (M<sup>me</sup>), institutrice, à Épinay-sur-Orge.  
LECOMTE (Henri), 5, rue Maurice-Berteaux, à Massy.  
LEFLON (Charles), notaire, à Étampes.  
LEFRANC (Constant), architecte D. P. L. G., 56, rue de Londres, à Paris (ix<sup>e</sup>).  
LEGROS (Auguste), 24, rue de la Gare, à Épinay-sur-Orge.  
LEJEUNE (Pierre), ancien maire d'Étampes, 22, rue Sadi-Carnot, à Étampes.  
LEMARCHAND (Marcel), président du Conseil d'administration de l'Imprimerie Crété, 4, avenue Franklin-Roosevelt, à Sceaux (Seine).

- LEROY, 25, avenue Voltaire, à Athis-Mons.  
LETELLIER (l'abbé André), curé doyen de Milly.  
LEYENDECKER (Marcel), docteur en droit, diplômé de l'École du Louvre,  
45, rue du Parc-de-Clagny, à Versailles.  
LOSTE (M<sup>me</sup> Madeleine), à Soisy-sur-École.  
LUCAS (l'abbé Joseph), curé de Saint-Étienne d'Essonnes, 2, avenue  
Paul-Doumer, à Essonnes.
- \*MAILLÉ (M<sup>me</sup> la marquise de), 6, rue du Colonel-Combes, à Paris (VII<sup>e</sup>).  
MAUREL (le D<sup>r</sup> Émile), 14, rue Lamoignon, à Saint-Chéron.  
MENEUX (Robert), géomètre expert, 2, place du Maréchal-Foch, à Choisy-  
le-Roi (Seine).  
MÉRAT (Ernest), directeur de la Société générale, 14, avenue Darblay, à  
Corbeil.  
MÉTAYER (Paul-Roger), conseiller général de Seine-et-Oise, à Vert-le-  
Petit.  
MICHEL (Georges), professeur de cours complémentaire, 2, boulevard de  
Fontainebleau, à Essonnes.  
MILLY (la commune de).  
MONSION, avenue de la Gare, à Massy.  
MORDIN (René), directeur de succursale de la Société générale de Crédit  
industriel et commercial, 86, rue de Flandre, à Paris (XIX<sup>e</sup>).  
MOREL-D'ARLEUX (Lucien), 3, rue de Luynes, à Paris (VII<sup>e</sup>).  
MORILLON, maire, rue de la Vallée, à Épinay-sur-Orge.  
MOULARD (le D<sup>r</sup> Jean), 3, rue de la Tannerie, à Étampes.  
MUGNIER (M<sup>me</sup>), institutrice, École Paul-Bert, à Viry-Châtillon.
- NARGET (M<sup>lle</sup> P.), élève de l'École des chartes, rue de Paris, à Essonnes.  
NINNIN (François), la Maison-Neuve, à Brétigny-sur-Orge.  
NOUVEAU (Henry), ingénieur E. C. P., à Saint-Germain-les-Corbeil.
- ORMESSON (le comte Wladimir d'), ambassadeur de France, au château  
d'Ormesson, à Ormesson-sur-Marne.  
OUDIN (Georges), pharmacien, président de la Chambre de commerce de  
Corbeil, à Maisse.
- PAILLET (Charles), 5, rue Saint-Antoine, à Étampes.  
PANGE (la comtesse Jacques de), pavillon Choiseul, à Viry-Châtillon.  
\*PANHARD (André), Le Port-Courcel, à Vigneux-sur-Seine.  
\*PANHARD (M<sup>me</sup> André), Le Port-Courcel, à Vigneux-sur-Seine.  
PANHARD (Hippolyte), 7, rue François-1<sup>er</sup>, à Paris (VIII<sup>e</sup>).  
\*PANHARD (Jean), Le Port-Courcel, à Vigneux-sur-Seine.  
\*PANHARD (M<sup>me</sup> Jean), Le Port-Courcel, à Vigneux-sur-Seine.  
PASQUET (Gilbert-Charles), 19, rue Alexandre-Parodi, à Paris (X<sup>e</sup>).  
PAVARD (Pierre), rue Haute-Foulerie, à Dourdan.

- PETITPIERRE (M<sup>me</sup> Linette), 13, boulevard Voltaire, à Paris (XI<sup>e</sup>). —  
Vacances, à Puiset-le-Marais.
- PHARISIER (Régis), rue du Bas-Coudray, à Corbeil.
- PILLON (l'abbé), curé de Villemoisson-sur-Orge.
- PITTEURS (M<sup>lle</sup> de), au château de Sillery, à Épinay-sur-Orge.
- PLANTE (le Dr), 47, rue de Longjumeau, à Massy.
- POIGET (Marcel), conseiller général de Seine-et-Oise, agriculteur à Milly.
- POIRRIER (André), à Milly.
- POISSON (Lucien), 3, rue Pasteur, Le Kremlin-Bicêtre.
- POITOU (M.-G.), directeur des Usines Comar, 24, rue de Paris, à Massy.
- POULET (M<sup>me</sup> Robert), Chantepie, à Chalo-Saint-Mars.
- POUPINEL (Louis), conseiller général de Seine-et-Oise, agriculteur à Torfou, par Chamarande.
- RABIER (M<sup>me</sup> Georges), à Sainte-Radegonde, par Le Plessis-Chenet.
- RABIER (Jean), à la ferme de La Verville, par Mennecy.
- RACARY (le chanoine Alfred), curé-archiprêtre, à Corbeil.
- RAINAL (Pierre), au château de Farcheville, à Bouville, et 15, rue de Prony, à Paris (XVII<sup>e</sup>).
- RAMEAU (Émile), architecte urbaniste, 29, allées Aristide-Briand, à Corbeil.
- RAMEAU (Eugène), photographe, 26, rue Saint-Jacques, à Étampes.
- RAYNAL (J.), instituteur, à Marolles-en-Brie, par Villecresnes.
- REGIBIER, 20, rue de Paris, à Essonnes.
- RIBEAUCOURT (M<sup>me</sup>), institutrice, 4, avenue Hôtel-de-Ville, à Juvisy.
- ROGER (Louis), professeur honoraire au Collège Chaptal, à Soisy-sur-École.
- ROHAN-CHABOT (le comte Charles-Gérard de), 6, rue du Colonel-Combes, à Paris (VII<sup>e</sup>).
- ROMANCER (Léopold), notaire, à Montlhéry.
- ROUABLE, professeur au Lycée Henri IV, 4, rue de la Blaignerie, à Montgeron.
- ROUILLON (M<sup>me</sup> Élisabeth), 40, Grande-Rue, à Draveil.
- ROUSSEAU (Henri), la Ridelière, 32, rue du Pont, à Chennevières-sur-Marne.
- SAINT-AMAND (Paul), notaire, à La Ferté-Alais.
- SAINT-BLANQUAT (E. de), 25 *bis*, rue de Constantine, à Paris (VII<sup>e</sup>).
- SAINT-MACARY (M<sup>me</sup>), institutrice, à Épinay-sur-Orge.
- SAINT-PÉRIER (le comte de), à Morigny, par Étampes.
- SALAGNAC, 10, rue Françoise, à Brunoy.
- SANS, 90, rue Jeanne-d'Arc, à Massy.
- SAULIÈRE (M<sup>me</sup>), institutrice, Groupe Jules-Ferry, à Paray-Vieille-Poste.
- SAUVAGET (Maurice), 9, rue du Docteur-Vignes, à Corbeil.
- SAVARY (le Dr Jacques), 3, rue Montmartel, à Brunoy.

- SIGOT (René), directeur d'assurance, 26, rue Féray, à Corbeil.  
SIMON (Robert), architecte, 88 *bis*, rue de Paris, à Villeneuve-Saint-Georges.  
SOUBIELLE, directeur d'école, à Grigny, par Ris-Orangis.  
STAES (Georges-Maurice), 43, Grande-Rue, à Longjumeau.  
TAPIN, instituteur, à Courson-Monteloup.  
TERROINE (M<sup>lle</sup> Anne), archiviste-paléographe, chargée des Recherches au Centre national de la Recherche scientifique, 97, boulevard Saint-Michel, à Paris (v<sup>e</sup>).  
TOUZÉ (le Dr), 8, rue de la République, à Étampes.  
VACHÉ (Célestin), 16, rue La Fayette, à Corbeil.  
VACHEROT (Maurice), ancien maire, à Boissy-Saint-Léger.  
VALENTIN (Élie), 25, avenue Darblay, à Corbeil.  
VANDEWALLE (l'abbé), vicaire général, à Versailles.  
VAUTEY (Louis), 127, rue Saint-Denis, à Paris (II<sup>e</sup>).  
VÉRON (Louis), notaire, à Boissy-Saint-Léger.  
\*VIBRAYE (le comte Tony de), à Baille, par Saint-Chéron, et 7, rue Mignard, à Paris (xvi<sup>e</sup>).  
VILLENEUVE-SAINTE-GEORGES (la ville de).  
VIVAUX (M<sup>me</sup> Pierre), 71, avenue Victor-Hugo, à Paris (xvi<sup>e</sup>), et à Lardy.  
WÉRY, instituteur, rue de la Place, à Marolles-en-Hurepoix.  
XEMARD (Georges), 25, avenue Darblay, à Corbeil.  
YDIER (Ferdinand), instituteur, à La Celle-les-Bordes, par Cernay-la-Ville.  
ZEILLER (Jacques), membre de l'Institut, à Saint-Michel-sur-Orge.  
ZEILLER (M<sup>me</sup> Jacques), à Saint-Michel-sur-Orge.
-

## Un simple mot

---

Nous désirons nous excuser auprès des membres de la Société du retard avec lequel paraît ce *Bulletin* ; ils connaissent les difficultés que rencontre actuellement la publication des travaux historiques. Aussi tenons-nous à remercier ceux de nos collègues qui ont bien voulu nous rester fidèles, dans l'attente de jours moins difficiles ; nous sommes persuadés qu'avec leur bienveillant concours nous pourrons continuer l'œuvre de nos devanciers. — Par les soins de l'un des membres de notre Conseil, la table des travaux de la Société depuis l'origine a été dressée ; nous devons une particulière gratitude à M. G. Estournet qui a bien voulu se charger de cette lourde tâche ; il y a là un bien utile instrument de travail qui mériterait d'être mis à la disposition de tous.

Tout en cherchant à mettre son patrimoine en valeur, la *Société historique et archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix* s'applique à poursuivre ses études sur une région qui, par ses données historiques et géographiques, forme un ensemble riche en bien intéressants souvenirs.

R. C.

---

## ÉGLISE NOTRE-DAME D'ÉTAMPES

### FRESQUE DE SAINTE JULIENNE, MARTYRE

---

Dans notre église Notre-Dame d'Étampes, il existe une fresque ou peinture murale, moins importante que celle de l' « Ecce Homo », mais intéressante à plusieurs points de vue.

Il s'agit de la représentation du martyr de sainte Julienne. Cette fresque se trouve au fond de l'Église dans le bas-côté droit, sur la tourelle d'escalier qui conduit à l'étage supérieur de l'ancienne salle du Trésor, aujourd'hui sacristie de la chapelle de la Sainte-Vierge.

Plusieurs saintes portent ce nom de sainte Julienne. La plus célèbre est sainte Julienne de Falconieri, fondatrice des Servites de Marie, qui ont un noviciat à Groslay, en Seine-et-Oise. Celle qui nous concerne est sainte Julienne, vierge, martyrisée à Nicomédie en Asie Mineure, sous l'empereur Maximien, le 16 février 311. On l'aurait fait mourir en la mettant dans une chaudière d'huile bouillante.

Après la prise de Constantinople en 1203 par les Croisés, son corps, ou ce qui restait de son corps, ses reliques furent emportées par ces derniers. D'après une certaine tradition, un chevalier breton faisant partie de la Croisade obtint la tête de la sainte pour l'emporter dans son pays. Au retour, en passant au Val Saint-Germain, près de Dourdan, il fut retenu par une grave maladie et il fit le vœu, s'il recouvrait la santé, d'élever au Val une église en l'honneur de sainte Julienne et d'y déposer sa relique. Il guérit et l'église fut construite. Dès lors, pendant des siècles, des milliers de pèlerins se donnaient rendez-vous au Val, surtout pendant la semaine de la Pentecôte. On venait de trente lieues à la ronde, de Paris, de Chevreuse, de Saint-Michel-sur-Orge, de Saint-Hilarion, de Bouville, d'Étampes. Ce sont des noms que nous avons relevés au hasard, parmi les inscriptions sur les nombreux cierges laissés en ex-voto par les pèlerins.

Bien des églises dans la région voulurent avoir une statue, un vitrail ou une image de sainte Julienne. C'est ainsi qu'au *xvi<sup>e</sup>* siècle, dans l'église Notre-Dame d'Étampes, on représenta le martyr de la sainte peint sur un mur. J'emprunte ici la description et l'explication de cette peinture à M. Eugène Lefèvre dans un article paru en 1912 dans le *Bulletin de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise* :

Cette peinture est placée à la hauteur de l'œil, sur la tourelle de l'escalier qui conduit à l'étage supérieur de l'ancienne salle du Trésor, à droite au fond de l'Église. C'est une œuvre de peu de valeur artistique, ne mettant en scène que trois personnages assez grossièrement peints, mais qui cependant offre de l'intérêt par sa rareté, son ancienneté et son caractère documentaire : de toute façon, son étude s'impose comme d'ailleurs les soins de sa conservation. (Notons en passant que M. Guédy en a fait un relevé à la grandeur de l'original, qui est exposé dans la salle des Cours au Musée de Sculpture comparée du Trocadéro.)

La peinture mesure 88 cent. de hauteur sur 85 cent. de largeur. Un personnage a 83 cent. ; c'est que le tableau n'a pas beaucoup de ciel et que les personnages sont presque aussi grands que lui. La sainte est dans la chaudière : elle se tient de face, debout en apparence, mais en réalité à genoux, et visible nue jusqu'à la ceinture et même plus bas ; un pagne lui entoure les hanches, retenu par un gros nœuf d'étoffe à droite. Elle est nimbée et tient ses mains réunies à plat devant sa poitrine, dans l'attitude de la prière, mais son visage est calme et indifférent ; ses cheveux et ses sourcils sont blonds, et ses yeux très petits sont bruns. Elle tourne la tête à droite et ses yeux fixent le bourreau, qui lui au contraire la regarde avec un étonnement qu'accentue encore le geste de sa main. Ce bourreau est armé d'une pique à deux dents pour fourgonner le feu qu'un autre bourreau, à la mine aussi surprise, agenouillé et muni d'un soufflet, se charge d'attiser.

Ces hommes sont barbus et coiffés d'un bonnet. Leur costume se compose du haut-de-chausse collant, rouge pour l'un, vert pour l'autre, de justaucorps jaunâtres avec manches vertes ou rouges. La seule manche du bourreau de gauche qui soit visible paraît être bouillonnée, et l'un des hauts-de-chausses est rayé d'une manière qui imite un filet. En somme, ils représentent bien des soldats ou des sergents en petite tenue.

La scène se passe à l'intérieur d'un édifice avec colonnes surmontées

de chapiteaux à larges corbeilles, voûtes, et hautes fenêtres fermées par des vitraux clairs. Les fonds d'architecture sont d'une couleur brune très foncée. Les couleurs employées, peu variées, sont crues : le rouge des flammes est vif, le vert des vêtements est éclatant.

Cette peinture n'est pas, à proprement parler, une fresque, c'est-à-dire qu'elle n'a pas été exécutée par un procédé de détrempe sur un appareil absorbant ; je ne crois pas douteux qu'elle a été exécutée à l'huile et la couleur a été appliquée très liquide, car on distingue en différentes places un commencement de coulure.

Par son ingénuité, par la sincérité avec laquelle la peinture traduit la légende qui l'a inspirée, elle possède toute la saveur des œuvres du Moyen-Age. Il est pourtant impossible de l'admirer parce que depuis longtemps l'art produisait des peintures qui étaient des chefs-d'œuvre à cause tout à la fois de la composition et de la technique. En outre, en considérant les yeux des personnages et la coupe de leurs visages, devant la figure fadasse et les formes molles de la sainte, enfin devant certains détails de l'architecture et des costumes, je suis tenté de croire que ce peintre est allemand. Quant à son époque, je pense qu'il faut dire la fin du Moyen-Age, l'époque de Louis XII, dans cette période à cheval sur les xv<sup>e</sup> et xvi<sup>e</sup> siècles, qui a précédé peut-être de peu la peinture de « l'Ecce Homo » exécutée en 1514...

Tels sont les descriptions et jugement de M. Eugène Lefèvre sur la peinture de sainte Julienne. En dehors de cette peinture, nous possédons des reliques de sainte Julienne, des parcelles d'ossements. D'où viennent ces reliques ?

Nous pensons qu'il y avait un reliquaire exposé près de la peinture murale. Les archives n'en parlent pas. Mais il devait y avoir contre le mur de la salle du Trésor un autel en l'honneur de la sainte. La petite crédence sculptée dans la tourelle en dessous de la peinture le laisse supposer.

En tout cas, nous avons actuellement une relique qui vient de l'église Sainte-Croix d'Étampes. Un certificat authentique daté de Rome le 13 janvier 1754 en fait foi. Cette précieuse relique avec son authentique a été remise à Notre-Dame après la Révolution. Voici le procès-verbal attestant cette remise :

L'an depuis la naissance de Notre Seigneur Jésus-Christ 1819, le 3 Juin, sous le Pontificat de Pie VII, Monseigneur Louis Charier de

la Roche étant évêque de Versailles, sous le règne de Louis XVIII, roi de France et de Navarre, Nous Jean François Denervaux, curé de Notre-Dame d'Étampes, doyen du Canton, ayant reçu d'une personne pieuse, un reliquaire ovale d'étaing contenant une portion des reliques de S<sup>te</sup> Julienne, vierge et martyre, avec l'authentique envoyé de Rome le 13 Janvier 1754 par Monseigneur l'Evêque de Porphyre, assistant au trône pontifical, à l'Église collégiale de Sainte Croix d'Étampes ; lesquels reliques ont été vues, approuvées et permises d'être exposées à la vénération des fidèles par son Éminence Paul d'Albert, cardinal de Luynes, archevêque de Sens, p̄imat des Gaules et de Germanie, premier aumônier de Mgr le Dauphin, à Étampes le 9 Mai 1758, dans le cour de ses visites épiscopales ; les dites saintes reliques ayant été sauvées par les soins de cette pieuse personne de la destruction ou incendie générale avec l'authentique ; nous les avons exposées dans une châsse renfermant déjà les reliques de S<sup>t</sup> Vincent de Paul et de sainte Pauline avec leurs authentiques, en présence de MM. les Ecclésiastiques et les administrateurs de la fabrique de Notre-Dame d'Étampes et autres notables soussignés avec nous...

DENERVAUX, curé.

GUYOT, BOIVIN, CHEVALLIER, BÉRANGER, GEOFFROY, DUJONC-QUOY, BANOUARD, EMARD, MERCIER, POUSSIN, LELIÈVRE, etc...

Le curé Denervaux avait auparavant, pour recevoir cette relique, aménagé une chapelle dite de Sainte-Julienne et préparé une châsse toute neuve. Lisons le procès-verbal de ces préparatifs :

L'an de grâce, depuis la naissance de Notre Seigneur Jésus-Christ, 1819 le 16<sup>e</sup> jour de Février, sous le Pontificat de Pie VII, souverain Pontife, Mgr Louis Charrier de la Roche étant évêque de Versailles, sous le règne de Louis XVIII roi de France et de Navarre,

Nous Jean François Denervaux, curé de la paroisse Notre Dame d'Étampes, doyen du Canton ; sur la permission que nous avons obtenue de Mgr l'Évêque de Versailles d'exposer à la Vénération des Fidèles des reliques de s<sup>t</sup> Vincent de Paul, fondateur de la Congrégation de la Mission et des Filles de la Charité, Sauveur de cette ville d'Étampes pour le secours qu'il y envoya pour faire cesser les horreurs de la peste et de la famine en 1650, ainsi que des reliques de sainte Pauline, vierge et martyre ; en présence de MM. les administrateurs du Conseil, et de l'œuvre et fabrique de la dite paroisse, qui sont

M. Joseph de Tarragon président du Conseil, M<sup>r</sup> Pierre Delahaye président du bureau de l'œuvre de la dite fabrique, M. Jean Gerard Geoffroy secrétaire du Conseil, M<sup>r</sup> Jean Raphaël Denizet trésorier, M<sup>r</sup> Jean Baptiste Bérenger secrétaire dudit bureau, et de M. Louis Ange Bouquin de la Souche prêtre, et d'un grand nombre de Paroissiens, convoqués à cet effet Dimanche dernier au prône de la Messe paroissiale ;

Nous avons d'abord procédé à la bénédiction d'une nouvelle châsse, établie, ainsi que la chapelle, par les soins d'Anne Ferry, épouse Berga, habitante de cette paroisse, avec les cérémonies prescrites, ainsi qu'à la bénédiction de la dite chapelle nouvellement dédiée à Sainte Julienne ; ladite châsse en bois doré, en forme de tombeau, ayant 22 pouces de hauteur, 30 de longueur et 18 de largeur, surmontée d'une statue de 8 pouces de haut, représentant sainte Julienne dans une chaudière d'huile bouillante, d'où étant retirée après divers supplices elle consumma son glorieux martyr.

Nous y avons ensuite placé avec respect et dévotion

- 1<sup>o</sup> une petite chasse d'argent, figure ovale, fermée par un verre, contenant un morceau de la chair de s<sup>t</sup> Vincent de Paul, d'un morceau de sa soutane, conservée en terre pendant 70 ans, avec l'authentique par M. de Bras, supérieur général de la Congrégation de la Mission, avec l'approbation de Mgr l'Évêque de Versailles.
- 2<sup>o</sup> pareille petite châsse contenant des reliques de sainte Pauline, vierge et martyre, avec l'authentique par Mgr le Cardinal Guadagny, vicaire général du Saint Siège, et l'approbation de Mgr l'Évêque de Versailles, pour les exposer à la vénération des fidèles.
- 3<sup>o</sup> une petite châsse en fer blanc, fermée d'un verre ayant un cachet mais sans authentique, contenant des reliques de saint Charles Borromée.
- 4<sup>o</sup> une petite boîte ronde et noire, fermée d'un verre, contenant des reliques de s<sup>t</sup> Blaise, de s<sup>t</sup> Amand, de s<sup>t</sup> Urbain, et un Agnus Dei.
- 5<sup>o</sup> un papier renfermant des reliques de saint Piat, de s<sup>t</sup> François Régis, et une parcelle de la vraie Croix, sans authentiques ; ces deux articles offerts par M. l'abbé Bouquin de la Souche, prêtre habitué de cette paroisse et ci-devant nommé.
- 6<sup>o</sup> un médaillon en bois noir, double-face, fermé par deux verres, contenant des reliques de s<sup>t</sup> Gorgon, de s<sup>t</sup> Blaise, de s<sup>t</sup> Cyprien, de s<sup>te</sup> Barbe, de s<sup>t</sup> Claude, de s<sup>t</sup> Cosme, de s<sup>te</sup> Albine et de s<sup>t</sup> Sabas, tous martyrs.
- 7<sup>o</sup> un papier contenant des reliques retirées d'une pierre sacrée.

8° Enfin, un chapelet auquel sont attachés un médaillon d'argent, plusieurs Croix et plusieurs médailles aussi en argent, représentant Notre Seigneur et la Sainte Vierge. Ces trois derniers articles offerts par nous, curé de ladite paroisse.

Enfin, avant de fermer la dite châsse nous y avons déposé le présent double du procès-verbal, signé de nous tous susnommés, et d'une partie des habitants de la dite paroisse, la minute du présent devant rester déposée aux archives du bureau de la dite œuvre et fabrique de cette paroisse.

*(Suivent les signatures.)*

Comme nous venons de le constater, la relique de sainte Julienne n'est pas désignée dans la liste des reliques de ce procès-verbal. Elle ne devait être déposée dans la nouvelle châsse que le 3 juin de la même année, quand la nouvelle chapelle fut prête à la recevoir.

Où était cette chapelle? — Probablement au fond de l'église, à gauche du chœur, actuellement chapelle de Sainte-Jeanne-d'Arc. On dit qu'il y avait dans cette chapelle au siècle dernier, après la Révolution, un petit rétable en bois peint, encadrant un tableau de sainte Julienne, rétable et tableau datant du XVIII<sup>e</sup> siècle et provenant de la collégiale Sainte-Croix.

C'est donc dans cette chapelle ainsi aménagée que fut déposé le nouveau reliquaire de sainte Julienne. Le rétable en bois a disparu. Nous avons retrouvé le tableau de sainte Julienne au presbytère dans une chambre de débarras. Ce tableau ne manque pas d'une certaine valeur. Il mesure 1<sup>m</sup>40 de haut sur 1 mètre de large. Sainte Julienne dans sa chaudière est vue jusqu'à mi-jambes. Un linge entoure ses hanches. Le feu flambe sous la chaudière. Un bourreau se tient baissé pour y jeter du bois ; un autre apporte un fagot. A gauche, au deuxième plan, un soldat romain est près de son cheval ; à droite, un grand prêtre vénérable, vêtu de blanc, essaye de convaincre la sainte de sacrifier à ses dieux. Une statue de Jupiter se profile dans un ciel sombre et orageux. L'auteur de ce tableau semble s'être inspiré de la peinture murale du XVI<sup>e</sup> siècle. Nous avons l'intention de remettre le tableau à l'église après quelques réparations.

Quant aux reliques de sainte Julienne, en 1832 elles furent reti-

rées du reliquaire en bois doré pour être déposées dans un autre reliquaire plus important en cuivre doré. C'est ce reliquaire que l'on sortait en procession au cours du siècle dernier avec un reliquaire semblable contenant les reliques des corps saints, patrons secondaires de la ville d'Étampes.

Ces deux reliquaires sont actuellement dans la chapelle de Saint-Joseph, autrefois chapelle des Corps-Saints, exposés toujours à la vénération des fidèles.

Chanoine GUIBOURGÉ.

---

# LOUIS-HENRI-CHARLES DE GAUVILLE

BARON DE LA FORÊT-LE-ROY

DÉPUTÉ DE LA NOBLESSE DU BAILLIAGE DE DOURDAN EN 1789

## A-T-IL ÉMIGRÉ ?

---

En 1864 paraissait chez Gay, libraire-éditeur, quai des Augustins, Paris, tiré à 300 exemplaires, le *Journal du baron de Gauville*, député de la noblesse du bailliage de Dourdan aux États-Généraux du 4 mai 1789 au 1<sup>er</sup> juillet 1790.

Le *Journal* proprement dit est précédé d'une introduction de M. de Barthélemy, divisée en deux parties. La première purement biographique, la seconde essayant de prouver la générosité, le libéralisme de la noblesse en général, et de démontrer que, dans ces conditions, il eût été possible de faire l'économie d'une révolution qui, en somme, n'avait plus d'objet.

Il n'est pas dans nos intentions d'entrer dans une controverse qui dure encore, mais de nous en tenir plus simplement à la biographie de M. de Gauville. D'après M. de Barthélemy, qui dit tenir ces renseignements du propre neveu du député (M. de Gauville, préfet du Gers de 1858 à 1866<sup>1</sup>), le baron de Gauville aurait en 1791 rejoint l'armée de Condé. Rentré en France, avec les Alliés, en 1814, il va s'installer à Châlons-sur-Marne, où il meurt, adjoint au maire en 1827.

Mais c'est en vain que nous avons cherché son nom sur les listes des émigrés et dans les cartons du Séquestre. On y rencontre bien les noms de Richard, d'Élie de Gauville, mais rien du baron Louis-Henri-Charles ! Par contre, des documents prouvent incontestablement sa présence en France en 1792 et démontrent qu'en ventôse an II, il correspondait avec le district d'Étampes. En

1. Précision due à M. Houth, archiviste du Gers.

vendémiaire an III, il obtenait de la République des secours comme réfugié — sinistré de Saint-Domingue.

Nommé juge de paix de Saint-Germain, en prairial an III, il est élu, en brumaire an IV, officier municipal. En 1800, il est choisi comme maire.

Il entre en 1808 dans l'administration des droits réunis, touche, à ce titre, en 1814, une pension de l'État et, après avoir obtenu de la Restauration des avantages pécuniaires et honorifiques, va mourir à Châlons, sans avoir d'ailleurs appartenu à la municipalité.

Évidemment, il y avait là un petit mystère que nous avons eu la curiosité d'élucider...

Louis-Henri-Charles de Gauville naquit à Orléans, le 13 juillet 1750, et fut baptisé le lendemain à la paroisse Saint-Paul. Il eut pour parrain son grand-père maternel, Charles Chauvereux, écuyer-conseiller du Roi, contrôleur des guerres, représenté par Henri Leclerc de Plenigue, chevalier, et pour marraine sa grand-mère maternelle, dame Geneviève-Madeleine Jarron, épouse dudit Chauvereux. Son père descendait d'une famille normande connue depuis la conquête de l'Angleterre, dont le nom patronymique était Harenc.

De cette souche lointaine sortirent de nombreuses branches, qui presque toutes se consacrèrent à la carrière militaire. En 1766, M. de Prunelé, seigneur du Carneaux, ancien commandant du bataillon de la Marine, M. de Barville, ancien capitaine dans la même formation, M. de Vidal, lieutenant-colonel d'artillerie à Étampes, M. Viart des Francs, ancien capitaine au Royal Artillerie, M. de Bonneveau, gentilhomme, et M. de Boisablon, seigneur de Vos-Douleurs, tous gentilshommes des généralités d'Orléans et de Paris, réunis au château de la Forêt-le-Roy, certifiaient que la famille de Gauville, depuis plus de 400 ans, appartenait à l'armée (20. 1. 1766. — Arch. de la Guerre).

La terre de la forêt qualifiée de baronnie et de haute châtelainie était entrée dans la famille par le mariage de l'aïeul de Louis avec Marie Leclerc de Fleurigny. Le domaine ne s'étendait que sur 120 arpents, mais les droits seigneuriaux se prélevaient sur les 1,200 arpents de la paroisse et, si l'on en croit les doléances

des paysans, avec une extrême rigueur. Le seigneur jouit d'un champart de douze gerbes l'une (c'est un des droits des plus abhorrés des vassaux), des droits de banalité de moulin, four, pressoir. Il est, en outre, haut justicier, avec bailli, procureur fiscal, notaire. Autre abus intolérable aux yeux des paysans : le seigneur possède un colombier à pied et son fermier, une volière de 2 à 300 pigeons.

Le « château », c'est un grand mot pour cette grande maison à deux étages, est d'un aspect plutôt « bourgeois » pour les héritiers [dont les veines charrient, il est vrai, pas mal de sang roturier] de la noble famille des guerriers normands !

Le futur député eut deux frères, Richard, né en 1752, Élie, né en 1755, qui entreront dans l'armée, et deux sœurs, Marie-Anne, son aînée de deux ans, et Madeleine, née en 1754, qui mourut le 14 juillet 1789, en même temps que l'antique monarchie.

En 1763, Louis de Gauville entre comme page dans la maison de Bourbon. (En 1819, le prince Louis de Bourbon écrit qu'il n'a pas oublié « les moments heureux qu'ils ont passés ensemble quand ils ne pensaient qu'à jouer aux barres. ») Sous-lieutenant aux Carabiniers le 20 avril 1768, Louis de Gauville se marie en 1783. Il trouve la compagne de sa vie, lui aussi, dans la roture, mais une roture dorée.

Il épouse, en effet, la fille d'un riche propriétaire de Saint-Domingue, M<sup>lle</sup> de la Plaigne. Elle lui apporte en dot une sucrerie sise dans l'arrondissement du Cap, qui peut produire « 200 milliers de sucre par an », et des maisons à Saint-Germain-en-Laye.

L'année suivante, il achète une charge de sous-lieutenant des gardes du comte d'Artois, compagnie d'Alsace du prince d'Hénin.

Son père disparaît la même année et sa part d'aîné s'élève à 117,101 livres sur un total de 274,285. Mais la succession doit 66,800 livres à la veuve, qui les abandonne à ses enfants moins bien partagés. Pour conserver intact le domaine familial, Louis s'engage à payer à ses frères et sœurs une rente de 1,205 livres 13 sous.

C'est à cette époque qu'il se fixe à Saint-Germain dans une maison qui lui appartient, rue de Lorraine, tandis que sa mère et ses sœurs continuent d'habiter la Forêt. En 1787, enfin, pour plus

de 100,000 livres payables partie en argent, partie en rentes, il acquiert la terre des Granges-le-Roy, au bailliage de Dourdan, devant maître Fourchy, notaire à Paris.

Noble de vieille race, jouissant d'une belle fortune pour l'époque, il pouvait fréquenter la Cour où l'appelle sa profession militaire. Mais il nous apprend qu'après avoir fait ses preuves de noblesse, il n'a usé qu'une seule fois du privilège de monter dans les carrosses du Roi.

En 1788, sa femme lui donna un fils, Adolphe, qui est tenu sur les fonts baptismaux par Joseph La Caze, chevalier de Saint-Louis, gouverneur honoraire de Saint-Domingue, et Marie-Chantal Coignet, épouse du sieur de la Plaigne, commandant particulier du Cap-Français.

1789.

Mais viennent les heures fiévreuses de la Révolution. Seigneur possesseur de fiefs dans deux bailliages, de Gauville reçoit deux assignations l'invitant à assister aux assemblées de son ordre, à Étampes et à Dourdan.

Le 29 mars, à son rang, après les ducs, marquis, comtes et vicomtes, Louis-Henri de Gauville, baron de la Forêt-le-Roy, comparait en personne à l'Assemblée générale d'Étampes. Le 10, il assiste également à la première réunion de son ordre. Il s'est, écrit-il, préparé par des lectures à ses nouvelles fonctions en s'instruisant « autant qu'il le put », dans l'histoire même de la monarchie française, des *droits* du Roi et des *devoirs* du peuple. Notons déjà cette opposition de termes qui nous éclaire sur les sentiments du futur député. — Espérait-il obtenir les suffrages de ses pairs? S'aperçut-il qu'à Étampes il avait peu de chances de réussir? Toujours est-il que, mécontent du cahier de la noblesse d'Étampes, qui contenait, nous dit-il, plus de choses vagues, de suppliques et de doléances que de moyens d'exécution, et ne voulant de bonne foi signer que ce qui tendrait efficacement à réformer les abus, il se détermine à aller concourir à la rédaction de celui de Dourdan.

## ÉLECTIONS AU BAILLIAGE

Écrasé entre ses deux puissants voisins d'Étampes et de Montfort, le bailliage de Dourdan, réduit à vingt-trois paroisses, ne compte qu'une douzaine de nobles, MM. d'Apchon, de Tilly, de Prunèle, Liénard du Colombier, Pajot de Juvisy, Des Roy du Roure, Pecou de Cherville, de Gauville, de Gouvernet, de Revel (gendre de M. de Verteillac) et Lally-Tollendal, qui, aidé puissamment de Voltaire, avait réussi après des années d'efforts à réhabiliter la mémoire de son père supplicié. Lally-Tollendal ne possède pas de fiefs, mais il est porteur d'une double procuration, l'une de M<sup>me</sup> de Lalive de la Briche, propriétaire du Marais, l'autre du duc d'Orléans, seigneur apanagiste du comté de Dourdan.

Porteur d'un nom illustre, éloquent, de tendance libérale, Lally-Tollendal semblait le favori tout désigné pour porter aux pieds du Trône les doléances de la noblesse du bailliage. Il entraîne d'abord ses collègues à proposer au tiers état un cahier unique. Le refus du tiers d'accéder à cette demande amoindrit sa situation. La noblesse terrienne apparaît aussi, jalouse des procurations multiples dont elle conteste la légalité. Peut-être faut-il y voir une opposition marquée à la politique du duc d'Orléans, qui se pose en adversaire déterminé du Roi.

Et Lally-Tollendal, « quoique aurolé du courage avec lequel pendant douze ans il avait promené » sa douleur et ses droits « de tribunal en tribunal », quoique patronné par la puissance du duc d'Orléans, se voit préférer (avec dépit d'ailleurs) Louis-Henri de Gauville, baron de la Forêt-le-Roy. Ainsi, le clan provincial, terrien, attaché très profondément à ses privilèges nobiliaires et honorifiques, partisan du vote par *ordre*, l'emportait sur la noblesse parisienne plus brillante, plus éloquente peut-être, mais qui paraissait plus aventureuse. Lally-Tollendal, dédaigné des électeurs de Dourdan, dut se contenter des voix de la noblesse de Paris !

Pendant ce temps, les vassaux du baron de Gauville avaient accompli à la Forêt-le-Roy une véritable petite révolution, préfi-

guration, toutes proportions gardées, évidemment de la fameuse journée du Jeu de Paume.

Réunis pour la première fois, le 23 février, pour rédiger leur cahier de doléances et nommer leurs députés, ils n'avaient pu s'entendre. Quel était le litige? Nous ne savons rien de précis à ce sujet, mais trente-sept habitants chargent Sédillon, notaire à Étampes, de prier, inviter, requérir, Ganzère, bailli, juge de la Forêt et en même temps notaire à Dourdan, de tenir une nouvelle réunion, le 6 mars. Ganzère s'y refuse et, soutenu par Auberge, fermier et notaire seigneurial à la Forêt, propose une autre date. Les villageois, ne tenant pas compte du refus, se présentent le 6 mars chez Bary, procureur fiscal de la seigneurie et en même temps fermier de Gauville, pour obtenir la clé de l'auditoire ; Bary n'est pas là, sa femme refuse de remettre la clé.

C'est alors que les trente-sept habitants de la Forêt, à qui on refuse le local officiel, syndic en tête, vont se réfugier dans la maison de Simon Nivet, vigneron, afin d'y rédiger « librement » leur cahier et d'élire leurs députés.

Cahier d'ailleurs très sévère pour le seigneur et ses officiers ; on comprend l'opposition de ceux-ci. Pouvaient-ils souscrire, liés comme ils l'étaient au seigneur, aux revendications énergiques du paysan?

Dans leur cahier, les habitants de la Forêt se disent incapables d'acquitter leur cens. Ils protestent contre la sévérité de la corvée seigneuriale à laquelle, un jour par an, tous, hommes, femmes, veuves, ils sont astreints avec chevaux, ânes, charrettes en aussi grand nombre qu'ils en possèdent. C'est une vexation, disent-ils. Ils protestent encore contre le champart de douze gerbes l'une, impôt écrasant, contre un gibier dévastateur et contre les pigeons du seigneur, du curé et de Bary lui-même. On comprend que celui-ci soit entré en conflit avec les vassaux de Gauville. On peut croire aussi que de Gauville, exerçant avec une extrême rigueur ses droits féodaux et (même encore en 1787) le droit désuet de retrait féodal, ne jouissait guère de la sympathie de ses vassaux.

## AUX ÉTATS-GÉNÉRAUX

Voici donc de Gauville député de son ordre. Le 29 mars, il prête serment et le grand bailli d'épée de Dourdan, prince de Broglie-Revel, lui remet le cahier de doléances de la noblesse de Dourdan.

La noblesse y admet le partage du pouvoir législatif entre le Roi et la nation, la suppression des privilèges financiers, la liberté individuelle, celle de la presse, la périodicité des États-Généraux.

Elle réclame la suppression des intendants, la création de municipalité paroissiale dont le curé et le seigneur seront membres de droit. La noblesse accepte le rachat du champart, mais par l'abandon du tiers des terres des vassaux (ce qui est énorme). Elle reste intransigeante sur les juridictions seigneuriales et les prérogatives de rang d'honneur, de dignité, et sur la conservation des trois ordres inhérents à la monarchie française. De Gauville, en outre, reçoit le mandat impératif de s'en tenir au vote *par ordre*. Or, le vote par tête étant la revendication primordiale du tiers état, le refus obstiné de l'accorder déclenchera la Révolution.

A Versailles, le 4 mai, de Gauville participe à la procession vêtu d'un habit à la Henri IV, lequel, quoique des plus simple, lui revient à 1,300 livres.

Nous ne le suivrons pas aux États-Généraux ni à la Constituante. Disons simplement qu'il siège à l'extrême droite, avec quelque nuance cependant de modération et d'indépendance. Mais sa réputation d'adversaire intégral aux profondes modifications qui s'opèrent est prouvée par l'attitude hostile de ses vassaux de la Forêt. Quand il y revient, le 27 juillet, en pleine « Grande Peur », pour assister à une réunion de la noblesse de Dourdan, il apprend qu'il est dénoncé, que les paysans sont persuadés que sa tête est mise à prix et qu'ils disent hautement qu'ils ne sont retenus que parce qu'ils croient qu'il amène avec lui une compagnie de dragons pour se fortifier dans son château. A Dourdan même, tumulte sur la place. La milice bourgeoise l'arrête. Et il ne peut pénétrer dans le château où se tient la réunion que grâce à l'intervention de M. Roger, qui calme l'effe-

vescence. Il entre au château et reçoit des rares nobles présents l'autorisation de voter par tête. Il rentre à Versailles sans incident.

Disons encore qu'il combattit la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, comme extrêmement dangereuse.

Il écrit que la noblesse eût rendu un grand service à la France en rompant dès le principe avec une Assemblée d'où, comme de la boîte de Pandore, ne sortaient que des maux.

Enfin, l'abolition de la noblesse fut la goutte d'eau qui fait déborder le vase, et il démissionne en prétextant de sa santé et de la fortune de ses enfants, d'une assemblée dont le procès-verbal ne note à aucun moment qu'il soit intervenu dans les débats.

Ainsi se termine la courte carrière parlementaire du baron de Gauville. Il fut remplacé non pas par le prince de Broglie-Revel, qui lui avait été adjoint comme suppléant, mais par l'abbé Béchaut, suppléant du député du clergé Millet.

(Une petite remarque en passant, de Gauville prétend avoir écrit journallement les faits qui l'avaient frappé.

Comment a-t-il pu, dans ce cas, mentionner dès le 1<sup>er</sup> août 1789 des réunions qui se faisaient dans le couvent des Jacobins, où tout, dit-il, se décidait avant que d'être proposé à l'Assemblée? Comment peut-il signaler l'attitude des Jacobins le 5 août et le 5 octobre 1789, en un temps où l'Assemblée est encore à Versailles et quand il s'en faut de deux mois au moins que soit créée, dans le couvent des Jacobins de Paris, la fameuse Société des « Amis de la Constitution », vulgairement appelée Club des Jacobins.)

Cependant, avant de démissionner et d'abandonner la politique pour laquelle il n'avait que peu de goût, de Gauville, soutenu par le bailli de Crussol, en l'absence du prince d'Henin, émigré, sollicite le grade de lieutenant-colonel et la croix de Saint-Louis. Ces deux grâces lui sont accordées le 27 juin 1790. Le 1<sup>er</sup> juillet, il démissionne.

Le 26 avril 1791, nous retrouvons sa trace. Il réclame à l'État le rachat des droits féodaux, rachat reconnu par la loi. Une des fermes dont il est seigneur appartient depuis longtemps à la Congrégation d'Étampes. L'État, en nationalisant cette ferme comme bien du clergé, lui doit une indemnité.

De Gauville dans son mémoire éprouve sans doute un malin plaisir à invoquer cette Déclaration des Droits de l'Homme qu'il trouvait si dangereuse en août 1789 : « L'un des principaux articles de la Loi concernant les droits de l'Homme civilisé (*sic*) porte que nul ne sera privé de sa propriété sans une préalable et équitable indemnité. »

Le Directoire du département liquide immédiatement le compte de de Gauville. Après expertise de la valeur du champart, en moyenne 8 %, des droits de lods et ventes, l'État doit à de Gauville une somme de 9,337 livres, ce qui, la ferme ayant été adjugée 32,000 livres, représente plus de 26 %. Si les paysans de la Forêt-le-Roy avaient voulu racheter le droit de champart (vingt-cinq fois la valeur annuelle) et les autres droits, de Gauville aurait touché une somme importante. Mais il est certain que les vassaux ne se sont pas empressés de racheter des droits si onéreux pour eux, pas plus qu'ils n'ont voulu payer les autres droits. Prudence qui les a servis, puisque, deux ans plus tard, les droits seigneuriaux étaient entièrement supprimés.

Déjà profondément atteinte, la fortune de de Gauville subit encore une nouvelle amputation. La sucrerie de Saint-Domingue est « pillée, ravagée, incendiée par les esclaves déchaînés ». C'est là un coup terrible.

Cependant, l'ancien député ne semble pas dépourvu de ressources, puisque, le 3 octobre 1791, il rembourse à son frère Richard, capitaine d'artillerie, à Auxonne, le capital de la rente de 1,200 livres qu'il lui paie sur l'héritage paternel.

Richard en profite pour rejoindre immédiatement l'armée de Condé sans se soucier autrement du serment qu'il a prêté en juillet de la même année « de défendre la Patrie, de mourir plutôt que de la laisser envahir et de n'obéir qu'aux ordres qui seront donnés en conséquence des décrets de l'Assemblée Nationale ».

(En 1792, Richard fait campagne contre ses anciens frères d'armes. Après la débâcle de l'armée de Condé, il passe dans l'armée anglaise, s'embarque avec Milord Moira pour Saint-Domingue. Réformé en 1797, il rentre en Angleterre où il meurt en 1800.)

En janvier 1792, le second frère, Élie, rembourse à son frère

les droits féodaux sur une ferme acquise en 1790, mais, le mois suivant, c'est de Gauville qui verse à Élie le montant du capital de la rente qu'il lui doit. En mars, même opération en faveur de sa sœur Marie-Anne, à qui il cède une maison de Saint-Germain. On a l'impression qu'ils veulent liquider leur situation financière en France. Vont-ils émigrer? Élie, oui; Marie-Anne, non. Quant au député, nous perdons sa trace jusqu'en nivôse an II (décembre 1793), où nous le retrouvons en correspondance avec le ministre de la Marine Dalbarade, de qui il obtient un certificat prouvant sa qualité de propriétaire à Saint-Domingue. Qu'a-t-il fait de mars 1792 à décembre 1793? Aurait-il émigré et serait-il rentré en France? Cela apparaît bien peu probable étant donné cette correspondance avec le ministre au cours de laquelle il a dû fournir des certificats de résidence en France.

En ventôse an II, tandis que sa mère et sa sœur, considérées comme suspectes par le district de Dourdan, sont envoyées aux Récollets jusqu'en thermidor, de Gauville, tranquillement installé dans sa demeure de la rue de Lorraine à Saint-Germain, obtient la levée du séquestre mis sur la maison de la Forêt, afin de prendre des papiers nécessaires à la liquidation de l'héritage de sa sœur Madeleine. La thèse de l'émigration, temporaire même, est donc difficilement soutenable. On peut dire que de Gauville a donc passé, à quelques lieues de Paris, en pleine Révolution, cette époque si dure aux nobles, sans être aucunement inquiété et sans éveiller le moindre soupçon.

A-t-il eu des protections? Aurait-il donné des gages à la Révolution? Nous ne le pensons pas. Dans une note publiée au temps du Directoire, le Commissaire du pouvoir exécutif de Saint-Germain note que la ville a toujours été le refuge de nombreux prêtres réfractaires et de contre-révolutionnaires.

#### APRÈS LE 9 THERMIDOR

Mais vient la réaction thermidorienne — de Gauville dut certainement respirer! En vendémiaire an III, la Convention vote des secours en faveur « des réfugiés des départements et des possessions françaises envahies par les brigands et autres ennemis

de la République ». Quoique n'ayant jamais habité Saint-Domingue, après maintes démarches et sollicitations, de Gauville obtient son inscription comme *réfugié*. Il touche à ce titre pour lui-même et sa famille, qui s'est accrue (quatre enfants), 225 livres par mois. Mais sa situation n'est pas très claire et bien souvent, jusqu'en 1802, de Gauville, rayé par les bureaux, devra expédier au ministère de nouveaux mémoires et de nouveaux certificats de non-émigration et d'indigence.

Prairial an III accentue encore la réaction thermidorienne. Dumont, conventionnel en mission, ancien « terroriste » qui a tourné casaque, réorganise l'administration de Seine-et-Oise. C'est une épuration complète. Le député est aidé dans cette tâche par Le Brun, qui a repris dans le département la place éminente qu'il y tenait en 1791-1792. Or, c'est l'ancien collègue de de Gauville aux États-Généraux comme député du tiers état.

Et, l'ancien roturier étayant le noble, celui-ci est nommé juge de paix à Saint-Germain. Mais il n'est plus appelé sur sa nomination que Gauville, ancien militaire, qualifié cependant en compensation « d'homme connu pour son civisme, sa probité et son horreur pour le régime qui précède le 9 Thermidor ». Et voici de Gauville, baron de la Forêt-le-Roi, que son neveu dit émigré jusqu'en 1814, magistrat de la République française !

A cette date, 23 prairial, la famine règne à Saint-Germain. Depuis près de quatre semaines, les boulangeries ont fermé faute de farine. Les secours envoyés par la Convention ont été pillés sur la route. Le riz fourni par le Comité ne peut pas se vendre, car le prix est trop élevé pour l'immense majorité du peuple de Saint-Germain : il coûte 11 francs la livre !

La ville de Saint-Germain choisit pour se rendre au Comité de Salut public Hébé et Degoville (*sic*).

Voici notre héros transformé en personnage représentatif et influent. Le lendemain, rentré de Paris, il annonce l'arrivée de 12 milliers de riz à 4 francs la livre.

Grandeur et décadence ! Dans le sursaut républicain qui précède la fin de la Convention, de Gauville est remplacé dans ses fonctions de juge de paix par Haraud. Mais le Directoire lui apporte une revanche.

Aux élections municipales de sa section où ne participent que 116 votants, d'Égenville (*sic*) obtient 59 suffrages et se voit nommer officier municipal.

Officier municipal, c'est-à-dire adjoint au maire. De là naquit sans doute la confusion qui fit de de Gauville un adjoint au maire de Châlons.

L'administration des Finances, déjà très pointilleuse, exige à ce moment des réfugiés de Saint-Domingue des certificats d'indigence, faute de quoi leur nom est rayé de la liste des secours. De Gauville obtient de ses collègues les certificats nécessaires. On ne peut dire qu'ils n'y aient mis beaucoup de « complaisance », surtout quand on sait que la même année de Gauville est porté sur le rôle de l'impôt forcé pour une somme de 10,000 francs et qu'il les paie !

Cependant, un nouveau coup l'atteint. La nation, comme l'ordonne la loi, est substituée aux droits des émigrés<sup>1</sup> et l'on réclame à de Gauville le paiement des rentes qu'il avait constituées à ses frères, lors du partage de l'héritage paternel !

Or, de Gauville leur a remboursé en 1792 le capital de ces rentes. Mais, ayant été effectués postérieurement à la date fixée par la loi, ces paiements sont nuls et de Gauville en reste redevable à la nation.

« C'est un arrêt foudroyant, écrit de Gauville au département le 4 messidor an IV. Comment on supprime les redevances féodales sans indemnité. Je perds ainsi le gage des rentes que j'ai constituées à mes frères et la République m'en réclame le capital? » Et une fois de plus il expose sa situation difficile ! Plus de champart, sa sucrerie pillée, une famille nombreuse à élever ; il est obligé, continue-t-il, de se livrer à toutes sortes de travaux (nous ne savons lesquels).

Depuis la suppression des districts (à la fin de la Convention), il ne touche plus l'indemnité qu'on payait aux malheureux colons.

Et pourtant, il a réglé 10,000 livres pour l'emprunt forcé. Il réclame plus de justice et insiste pour qu'on liquide enfin l'héritage de sa sœur, morte en 1789. Mais après ces lamentations se

1. Les biens de Richard et d'Élie sont mis sous séquestre.

révèle un de Gauville vigoureux d'esprit et sarcastique, dans un post-scriptum ironique :

« J'ai cru pouvoir, sans inconvénient, signer ici mon nom tout entier, le seul dont je me suis servi jusqu'ici dans tous mes actes publics, le seul qui constate réellement l'identité de ma personne. Si votre rédacteur l'a condamné à perdre la tête (*l'arrêté du Département porte, en effet, Gauville tout court*), ce ne peut être que sur la question intentionnelle, car il est de fait qu'aucun autre nom de famille ne le précède ou ne lui donne le caractère de féodalité et que je ne possède aucun Bien de cette dénomination. Tels sont les Denormand, Charles Delacroix, Defermont<sup>1</sup>. Et on dirait Dumont et on ne pourrait pas se nommer de la Montagne<sup>2</sup> ! Delorme serait condamné sur la simple étiquette et Duchesne serait absous ! »

On sent dans le ton volontairement insolent du post-scriptum que le parti royaliste relève la tête et croit son heure venue.

Cependant, aux élections de germinal an V, de Gauville ne recueille que 15 suffrages sur 346 votants ; le voici éliminé de la municipalité de Saint-Germain en un temps où le royalisme reprend une grande influence. Mystères de la politique locale.

Rengrègement de mal comme disait Harpagon, le ministre, apprenant que (malgré les certificats d'indigence bénévolement fournis par Nervo, maire de Saint-Germain) le revenu de notre héros se monte à 3,326 francs 70 centimes, l'a rayé de la liste des secours. « Il ne peut être admis surtout lorsque les dépenses du gouvernement permettent à peine de venir au secours des colons qui n'ont aucun moyen d'existence. »

Mais éclate le coup d'État de brumaire.

Avec la protection, sans aucun doute, de Le Brun, devenu troisième consul, Degauville, en un mot cette fois, est nommé maire de Saint-Germain.

Sans se décourager, le 8 messidor an VIII, le nouveau maire reprend ses sollicitations pour toucher à titre de colon-proprétaire réfugié (ce qui est inexact) les secours qu'il estime lui être

1. Ce sont des conventionnels bien connus.

2. Allusion peut-être à un jacobin du district de Dourdan dont le nom était avant la Révolution Cautru-la-Montagne.

du pour les ans V, VI, VII, VIII. Il répète qu'il a envoyé tous les certificats de résidence et de *non-émigration* qu'on lui a demandés. Il ajoute que, vu l'état de privation où il se trouve, il lui est impossible de se procurer le costume attribué à ses fonctions de maire. On reconnaît, enfin, son indigence « relative » et l'arriéré lui est payé, jusqu'en 1802, où un arrêté des conseils enjoint à tous les réfugiés de regagner Saint-Domingue et défend de payer aucun secours sous aucun prétexte. Cette fois, tout est bien fini. Malgré ses lettres, de Gauville, qui ne tient pas du tout à se rendre à Saint-Domingue, doit se résigner. Aucune exemption n'est permise, ni pour lui, maire « qui remplit depuis longtemps des fonctions gratuites, qui a femme et quatre enfants, dont l'un vient d'être inscrit dans la marine et est à ce moment en rade de Saint-Malo sur la frégate l'*Atalante* », ni pour une femme aveugle de quatre-vingt-quatre ans qu'il recommande en vain.

Nous avons trouvé dans un opuscule de M. Dulon sur les maires de Saint-Germain quelques détails sur l'administration municipale de notre héros. Il nous apprend que, le jour de la paix de Lunéville, Degauville convoqua ses collègues et leur proposa, « pour faire honneur à la Nation, le sacrifice de tout esprit de parti, d'appeler, place de la Paix, les quinconces nouvellement établis sur les Parterres et, allées de la Réconciliation, les allées qui en formaient l'enceinte ». — Voici de Gauville apôtre de l'Union sacrée. Il y eut le soir grande illumination à l'hôtel de ville, dont le frontispice portait ces mots : Bonaparte et la Paix. De Gauville passait pour un magistrat zélé et intelligent ; cependant, dit M. Dulon, on peut lui reprocher d'avoir livré au préfet 5,000 volumes qui avaient été destinés à former une bibliothèque publique. Ce serait sur sa demande que furent rappelés à Saint-Germain les Frères de la Doctrine chrétienne et les Sœurs de Saint-Thomas de Villeneuve.

De Gauville abandonna la mairie en 1804 et quitta Saint-Germain, dit M. Dulon, pour aller s'établir dans le Pas-de-Calais.

Une seconde fois nous perdons de Gauville de vue.

Quelles sont ses nouvelles occupations ? Ce sont les archives de la Guerre qui nous apprennent, indirectement, que M. de Gauville

était entré dans l'administration des droits réunis (contributions indirectes) et qu'à ce titre il touchait en 1814 une pension de retraite de 1,588 francs. Impossible de le suivre dans ce nouvel avatar. Les papiers des finances ont disparu dans l'incendie des Tuileries en 1871.

Mais nous savons que son fils a abandonné la carrière maritime pour l'École de Fontainebleau. En 1806, il en sort dans le 54<sup>e</sup> régiment d'infanterie comme sous-lieutenant. Il avance lentement, malgré la protection de Le Brun, qui, de la Haye, où il est vice-roi de Hollande, écrit au ministre de la Guerre en faveur « de ce jeune homme qui appartient à une famille de mon Département à laquelle je porte le plus véritable intérêt » (1813).

La deuxième campagne de l'Allemagne commence. Blessé à Leipzig, abandonné sur le champ de bataille, il est fait prisonnier. Un peu plus tard, il est décoré de la Légion d'honneur.

En mai 1814, il rentre à Sarrelouis, avec des béquilles.

On devine avec quelle allégresse de Gauville père assiste au rétablissement des Bourbons. La Restauration ne va-t-elle pas combler tous ses espoirs et payer largement les humiliations et les souffrances?

En effet, voici de Gauville réintégré dans les gardes de M. le comte d'Artois, compagnie de Puysegur, comme lieutenant en premier avec grade de colonel. Le traitement de 9,000 livres, plus la pension de 1588 des Droits réunis, c'est presque la fortune.

Hélas ! il faut bientôt déchanter. De Gauville a soixante-quatre ans, il est devenu sourd, ses infirmités lui interdisent de monter à cheval. Et puis l'État-Major « immaculé » du prince n'aime pas trop ceux qui ont accepté de servir l'usurpateur et il y a tant d'appétits à rassasier ! On fait accorder à de Gauville pour qu'il abandonne sa place une retraite dorée de 4,500 francs.

Et de Gauville doit fournir à nouveau ses titres et l'état de ses services. Jusqu'en 1791 tout est conforme à ce que nous connaissons déjà, mais alors un article singulier nous frappe.

Il écrit, en effet : « Tant en Allemagne qu'en Angleterre, depuis 1791 jusqu'au 24 octobre 1796, 5 ans, 1 mois 12 jours de services... » Plus loin, nous lisons : « A l'armée d'Allemagne du

12 septembre 1791 au 4 novembre 1792. — Au service de Sa Majesté Britannique du 24 novembre 1792 au 24 octobre 1796. » Dans une autre note, il dit avoir fait partie du régiment anglais « Royal Louis » et avoir reçu du comte d'Artois la permission de se rendre à Saint-Domingue ! Or, en l'an II, en l'an III, en l'an IV, nous le voyons, à Saint-Germain, juge de paix, officier municipal et... réfugié de Saint-Domingue.

Il apparaît évident que le baron de Gauville a utilisé ici les états de service de son frère Richard, émigré en octobre 1791, à l'armée de Condé en novembre ; campagne de 1792 (en France), en Angleterre à l'armée de Milord Moira en 1793, capitaine breveté dans le régiment de M. de Montalembert en décembre 1794.

Embarqué pour Saint-Domingue le 19 mars 1795. Lieutenant-colonel et réformé le 1<sup>er</sup> septembre, il rentre en Angleterre en 1797.

Retiré du service en janvier 1798. — Ces états sont certifiés par le marquis de Thibaalet, qui ne peut que faire des éloges à tous les égards de « Richard Comte de Gauville » (*sic*).

Richard mourut en Angleterre à Mary-le-Bone, comté de Middlesex, en 1800.

Les Services de la Guerre ont-ils eu vent de la substitution ? Ou a-t-on tenu compte de sa retraite des Droits réunis ? De Gauville, qui a quitté Paris pour Châlons, voit sa retraite liquidée à 2,688 francs, sans qu'on tienne compte de ses services en émigration. — Et il faut l'intervention bienveillante de Louis XVIII pour qu'il obtienne 3,262 francs (janvier 1815).

C'est une cruelle déception ! Et voici les Cent-Jours. Le jeune Gauville se met en congé et part se soigner à Bourbonne.

Point de nouvelles du père. Mais au deuxième retour de Louis XVIII les plaintes recommencent. En octobre, certificat des gardes du corps, prouvant son émigration dont les titres, affirme de Gauville, ont été perdus ou brûlés pendant l'usurpation des Cent-Jours. En 1816, nouvelles récriminations. « Émigré, dit-il, attaché au Prince, victime du licenciement de son armée », il a perdu sa fortune dans les deux mondes. Entré dans les Droits réunis pour vivre, la pension de cette administration n'a pas tenu

compte de sa compagnie d'émigration. Mais sa pension militaire ne tient pas compte de ses services civils.

Le ministre lui rappelle brièvement que la campagne d'émigration a commencé en 1792 et non en 1791, et que sa pension a été sérieusement majorée. Cette fois, de Gauville, dans sa réponse, ne parle plus de son émigration, mais se plaint d'avoir été trompé au moment de sa démission. Des promesses positives n'ont pas été tenues. De Gauville doit penser certainement que la Restauration était belle sous l'Empire.

Il va vieillir maintenant dans un modeste logement de Châlons, avec sa fille. D'autres Gauville, qui ne sont point ses parents, forment son entourage. Plus de vassaux corvéables, mais un seul domestique. On imagine, Balzac aidant, le petit monde étriqué et provincial de ces nobles d'ancien régime, effarés dans le monde nouveau, vivant chichement de leurs maigres ressources et ressassant inlassablement leurs grandeurs passées et leurs espérances vaines.

En 1816, Louis de Gauville, sentant peut-être se réveiller en lui l'ancien Constituant, emploie ses loisirs à écrire une petite brochure, conservée à la Bibliothèque nationale. Il y expose aux députés ses vues sur la loi électorale. On y sent l'amertume du seigneur d'ancien régime devant la place que tient la fortune dans la Charte. « C'est une erreur, dit-il, d'exiger un cens de 1,000 francs ou de 300 francs. La propriété rend l'homme égoïste et l'égoïste n'a ni Roi ni Patrie. Les biens des plus dévoués (ce sont les nobles, bien sûr) ont passé aux mains de ceux qui favorisaient l'usurpation, par conséquent nous serions dans la masse des infidèles si l'on accordait des prérogatives à la fortune » et voici une remarque piquante : « Les vertus sont en sens inverse de l'étendue de la richesse. » C'est presque du La Rochefoucauld. Pour en finir avec l'agitation politique, il propose une amnistie pleine et entière.

Mais, cette richesse qu'il attaque si vivement, il la rétablit bientôt dans ses « prérogatives » en proposant la création d'un ordre de la fidélité, commun aux deux sexes. On obtiendrait d'entrer dans cet ordre par le versement d'un cautionnement. Et de Gauville s'amuse à établir une minutieuse hiérarchie du ruban et des

croix en proportion du cautionnement. Cela va de la simple fleur de lis suspendue à un ruban de dix-huit lignes blanc, bleu, blanc (500 francs) jusqu'au grand cordon avec dix-huit variations (pas une de moins), pour le versement d'une somme de 60,000 à 300,000 livres. Ne voilà-t-il pas un bon moyen d'assainir les finances?

Les siennes ne s'améliorent guère. Et en 1822 il se plaint en ces termes au ministre : « Un émigré (*sic*) qui est sourd et impotent, dont la femme était créole, propriétaire à Saint-Domingue, qui couche depuis trois ans tout habillé, qui a besoin du secours de deux personnes, qui partage avec une de ses enfants sa pension de retraite, qui dans le moment a recours à la bienfaisance des princes témoins de sa fidélité, n'est en état ni de payer souvent les 28 sous de port de paquet ni de renouveler les frais de démarche des pièces déjà fournies avec peine. » Il s'agissait d'obtenir une augmentation de pension sur la caisse de Saint-Louis. On lui accorde 500 francs. Il avait pris soin d'attendrir le ministre en évoquant sa mort prochaine et il lui communique l'épithète qu'il a déjà composée pour son tombeau :

D'après un mandat spécial  
Ici repose un trépassé  
Qui fut toujours un libéral  
Comme on l'était au temps passé  
De Camp il était Maréchal  
Sans en être plus engraisé  
Passait-il pour original?  
Ceci peut vous en dire assez  
Et mérite l'acte banal  
D'un requiescat in pace.

Cependant, son fils poursuivait sa carrière militaire.

En 1817, il épousait la fille d'un M. Rameau, qui s'intitulait écuyer, officier de la chambre du Roi, « capable d'assurer une existence indépendante à son enfant ». C'est, de plus, la nièce de M. de la Boulaye, secrétaire général de la Maison du Roi.

Mais en 1823, pendant l'expédition d'Espagne, il meurt d'un

accident de cheval, à la veille d'être nommé lieutenant-colonel pour sa belle conduite au combat de Campello.

Et de Gauville continue à vivre à Châlons avec sa fille.

Il touche à nouveau comme colon réfugié de Saint-Domingue une petite pension en attendant l'indemnité à laquelle il pourrait avoir droit (en 1825, Charles X reconnut l'indépendance de Saint-Domingue moyennant une indemnité de 150,000,000 francs qui ne fut pas entièrement versée).

En 1826, nouveau secours de 800 livres, à la recommandation du marquis de Clermont-Tonnerre, à qui de Gauville écrit : « Je suis heureux de pouvoir témoigner à M. le marquis de Clermont-Tonnerre toute la sensibilité du nouveau bienfait que Votre Excellence a eu la bonté de solliciter et d'obtenir de Sa Magesté. Déjà j'avais eu également à me louer en 89 et en 90 de M. le comte de Clermont-Tonnerre, président de l'Assemblée, dont j'avais l'honneur d'être membre », et il signe Louis-Charles-Henri de Gauville, en ajoutant : « cy devant Baron ».

L'année suivante, assisté d'un de Gauville, qui n'est pas son parent, il s'éteignait à Châlons-sur-Marne, le 13 juin 1827.

Quel jugement porter sur le baron de Gauville?

A travers les dossiers administratifs, il est difficile de se tracer d'un personnage un portrait fidèle et vivant. Seuls quelques traits de la véritable physionomie se détachent sur la sécheresse grise des papiers anciens. Il faudrait pouvoir y ajouter les couleurs les plus vives, plus brillantes peut-être, qu'on trouverait sans doute dans une correspondance intime, ressource qui nous a manqué.

Il y a bien cette tentative de passer pour un émigré... après coup. Faiblesse sans doute, et qui lui a permis de se poser en victime. Mais il n'en a guère profité pécuniairement.

Accordons-lui, les années passées, cette amnistie qu'il réclamait généreusement en 1816, en pleine Terreur Blanche.

Ne voyons plus qu'un homme qui s'est vu, au cours d'une période terriblement mouvementée, peu à peu privé de tout ce qui faisait l'orgueil de son existence, dépouillé peu à peu de ces richesses qu'il a si sévèrement condamnées.

Songons encore à la destinée singulière de cet héritier d'une

famille guerrière et qui traversa l'époque la plus militaire de notre histoire sans avoir jamais combattu.

E. AUVRAY.

*Archives nationales*, F<sup>15</sup> 3359<sup>b</sup>.

*Archives départementales* :

- Cartons. Réfugiés de Saint-Domingue.
- Série Q (alphabétique).
- Rachats de droits féodaux.
- Registres du Conseil général de Seine-et-Oise.
- Saint-Germain. — Personnel communal.

*Archives de Saint-Germain* :

- Registres municipaux.

*Archives de la Guerre* :

- Dossiers de Gauville.

*Bibliothèque nationale* :

- Brochure imprimée Lf 48449 1816.
-

LA MAISON DE MASSY  
ET SES PIERRES TOMBALES

(1080-1467)

---

Nous nous excusons auprès de nos lecteurs de ne pouvoir publier aujourd'hui la suite de l'intéressant travail de M. Estournet. La précarité de nos moyens et l'importance des matières nous obligent, à notre grand regret, de remettre ce travail à notre prochaine livraison.

---

## BIBLIOGRAPHIE

---

Voici un ouvrage considérable : *Grande histoire d'un petit village : Puiset-le-Marais*.

Il est dû à la plume érudite de M. Armand Caillet, membre du Conseil de notre Société et de la Commission des Antiquités et des Arts de Seine-et-Oise. C'est l'histoire d'un village, c'est aussi l'histoire d'une région. Pour mener à bonne fin un semblable travail, M. Caillet n'a ménagé ni son temps ni sa peine, et il a mis en œuvre toutes les ressources de sa parfaite connaissance de l'histoire de la région qu'il habite et de l'histoire tout court.

L'auteur passe en revue les époques qui ont laissé leurs traces à Puiset-le-Marais, depuis l'époque paléolithique jusqu'à l'époque moderne, en passant par l'époque néolithique, l'âge de bronze, l'âge de fer, la période gallo-romaine, l'époque médiévale. Cette longue histoire est jalonnée principalement par la construction de l'église qui remonte au XI<sup>e</sup> siècle et possède un clocher avec flèche octogonale en pierre, unique en ce genre dans les villages de notre région ; les ruines d'un château fort, qui conserve cependant ses tours et ses fossés, attestent l'importance de la position occupée par Puiset-le-Marais, dont les seigneurs et leurs seigneuries revivent en des pages évocatrices.

Une charmante préface de M. André Lesort, président de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France, introduit le lecteur dans ce domaine historique si bien ordonné et formule l'éloge que mérite ce véritable travail de bénédictin.

Nous souhaitons que l'ouvrage de M. Caillet puisse être très prochainement publié ; il pourra prendre place parmi les travaux qui font honneur à leur auteur et à notre belle région du Hurepoix.

Corbeil vient de s'enrichir d'une nouvelle histoire, due à M. Combes-Marnès, bibliothécaire-archiviste et conservateur du

Musée de la Ville de Corbeil ; intitulée *Histoire de Corbeil à travers les siècles*, elle porte la mention : *publiée après lecture et approbation de M. Lemoine, archiviste en chef du département de Seine-et-Oise.*

Ce très important ouvrage de 572 pages grand in-octavo contient près de quarante illustrations qui ajoutent encore à l'intérêt d'une étude ayant comme point de départ les origines de Corbeil et menant le lecteur de siècle en siècle et, plus près de nous, d'année en année, jusqu'à l'année 1900.

L'auteur a fort bien souligné la place particulière qu'occupe dans la région parisienne une ville que tant de grands personnages ont habitée ou traversée, et qui, depuis longtemps, est un des « greniers » de Paris ; c'est avec une âme de poète qu'il a senti son charme et l'attrait de son site ; mais c'est en historien qu'il en déroule la longue histoire où il fait revivre la figure de tous ceux qui ont eu leur part dans la vie de Corbeil.

R. C.

---

## CHRONIQUE

---

*Deux immeubles historiques viennent d'être détruits.*

A *Sucy-en-Brie*, le château du Grand-Val n'est plus ! Ce Grand-Val dont Grimm avait fait connaître la chronique jusqu'à Pétersbourg et à Stockholm, au temps où, avec ses bons amis les philosophes, il était prié par le baron d'Holbach à la succulente table de M<sup>me</sup> d'Aine, « grosse, blanche, potelée ; la meilleure femme du monde » ; au temps où la riieuse M<sup>me</sup> d'Houdetot, la souriante M<sup>me</sup> d'Épinay, la calme M<sup>me</sup> Geoffrin venaient à Sucy jouer au trictrac, tandis que Galiani, « le gentil abbé » napolitain, racontait avec verve mille folies et que Diderot, l'enfant gâté de ce royaume de la fantaisie, s'attardait à flâner et, le soir, devant la fenêtre de sa chambre à l'aile droite du château, écrivait à Sophie Volland : « Je les ai revus, ces coteaux où je suis allé tant de fois promener votre image et ma rêverie, et Chennevières qui couronne la côte, et Champigny qui la décore en amphithéâtre, et ma triste et tortueuse compatriote, la Marne... »

Diderot, lui qui nota de pathétiques « Regrets » sur sa vieille robe de chambre, que n'eût-il pas écrit sur la mort de son Grand-Val !

A *Mandres*, on vient de démolir un des charmants pavillons Louis XIII de l'ancienne propriété de Catherine Meurdrac. C'est là que, jeune fille, elle s'était fait enlever par son fiancé secret, M. de la Guette, officier chez le duc d'Angoulême. C'est ce qu'elle raconte dans ces *Mémoires* si romanesques que, lorsqu'ils parurent en 1681, on les crut d'abord apocryphes. Au demeurant, c'était une femme modèle à l'époque où, dans les temps troublés de la Fronde, on avait du mérite à l'être : bonne épouse : « Une

femme, disait-elle, ne saurait trop aimer son mari ; » bonne mère : « J'ai eu dix enfants, cinq garçons et cinq filles, tous assez honnêtes gens, et je rends grâce à Dieu ; » femme vertueuse : « Pour la vertu, dit-elle, c'est ce que je considère fort en quelque lieu qu'elle se trouve et quiconque la possède, possède tout ; » bonne Française enfin : « Seigneur, conservez la gloire de mon roi, sauvez ma patrie et faites la grâce que je puisse faire connaître que je suis bonne Française. »

P. BEZANÇON.

*Les vestiges de l'église Saint-Jacques de Corbeil.*

En avril 1950, la démolition d'un bâtiment, situé au fond d'une cour, au n° 38 de la rue de la Poterie, à Corbeil, dégageait une partie des empreintes de l'église Saint-Jacques.

Nous savons, d'après l'abbé Lebeuf, que Saint-Jacques fut bâtie par les Templiers au XIII<sup>e</sup> siècle. Cette chapelle passa des Templiers aux Hospitaliers et fut rattachée au prieuré de Saint-Jean-en-l'Isle.

C'est dans cette chapelle que le prince Philippe le Long, alors comte de Corbeil, fit baptiser sa fille Jeanne. Ce même prince fit don de Saint-Jacques aux habitants du faubourg pour leur éviter de monter à Saint-Germain, leur paroisse. Cette cession ne fut définitive qu'en 1510.

L'abbé Lebeuf nous apprend également que cette chapelle ressemblait aux anciens réfectoires voûtés des grandes abbayes. C'était une construction rectangulaire divisée en deux nefs égales et quatre travées par trois colonnes très délicates, et fermée par un mur droit à l'est. Ce plan très simple, rarement conservé dans nos églises, était très courant dans les chapelles des Templiers. Elle était décorée de peintures à fresques représentant la vie du Christ et de vitrages du XIII<sup>e</sup> siècle.

Cette église fut démolie en 1803 et, au XIX<sup>e</sup> siècle, on en reconnaissait parfaitement le plan. On y voyait encore, dans les murs, des consoles feuillagées qui recevaient les nervures de la voûte et des débris de portes, de colonnettes, de chapiteaux à crochets avec tailloirs ouvragés en pointes de diamants.

## NÉCROLOGIE

---

Le 28 juillet 1950 est décédé à La Ferté-Alais, dont il fut maire de 1935 à 1944, le docteur André Subercaze, chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre, officier d'Académie et membre de notre Société depuis 1912.

Né à Romorantin (Loir-et-Cher), le 27 juillet 1872, il s'établissait en 1896, après de brillantes études, à La Ferté-Alais, où, à peine un an plus tard, il se mariait.

Durant plus d'un demi-siècle, il devait exercer, dans cette même petite ville, avec un dévouement et une abnégation remarquables, sa noble tâche de médecin de campagne.

A une haute valeur professionnelle s'alliaient une grande bonté, un cœur toujours prêt à se dévouer.

Une seule interruption dans sa carrière : celle due à la guerre de 1914-1918, où le médecin major Subercaze fit vaillamment son devoir, comme en témoignent ses élogieuses citations.

Seule, à soixante-dix-huit ans, la maladie devait venir à bout de cette énergie qui se dépensa sans compter, malgré l'âge et malgré la fatigue pour soulager les souffrances et les misères.

A ses qualités administratives, à sa haute valeur professionnelle, le docteur Subercaze ajoutait la passion des études historiques. Nous ne saurions oublier avec quelle affabilité il nous accueillit dans sa mairie, le 8 septembre 1943, lorsque, sur l'initiative de M. E. Houth, notre Société décida de reprendre son activité.

Son souvenir sera précieusement conservé dans nos annales.

Vayres-sur-Essonne. Janvier 1951.

R. BAILLY.

Notre Société a fait une perte sensible en la personne de *Robert Dubois-Corneau*, qui s'est éteint, le 28 janvier 1951, à Brunoy, après une existence consacrée, en grande partie, à l'histoire de sa région. Nous nous réservons de donner une étude sur l'œuvre d'un érudit dont le souvenir mérite d'être conservé fidèlement par ses amis et ses lecteurs.

---

## Société historique et archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix

---

La Société historique et archéologique de Corbeil, d'Étampes et du Hurepoix, fondée en 1894, à Corbeil où elle a son siège, a pour domaine la partie de l'Ile-de-France qui s'étend autour de Corbeil, d'Étampes et de Dourdan, et comprend également Arpajon, Boissy-Saint-Léger, La Ferté-Alais, Limours, Longjumeau, Méréville, Milly, Palaiseau, Villeneuve-Saint-Georges. C'est, avec une portion de la Brie, le Hurepoix, dont le nom est évocateur de lointaines origines.

L'histoire de cette contrée, avec ses villes et ses villages, ses églises, ses châteaux, ses monuments préhistoriques et historiques, ses personnages notables, sa vie agricole et industrielle, son folklore, forme la trame même des travaux de la Société qui publie un *Bulletin* annuel ; ces travaux ont avant tout un caractère d'érudition, mais la Société ne néglige pas pour autant les études intéressant la généralité des lecteurs.

Des promenades ont lieu régulièrement pour visiter cette attrayante contrée ; elles sont accompagnées de conférences données par des personnes qualifiées.

La Société, désireuse de grouper autour d'elle les amis d'une région si riche en souvenirs et en beautés naturelles, serait heureuse s'ils voulaient bien lui donner leur adhésion.

Président de la Société : M. Robert DE COURCEL, 47, rue de Bellechasse, Paris, VII<sup>e</sup>.

Toutes demandes de renseignements peuvent être adressées :

Aux Secrétaires :

D<sup>r</sup> J.-P. BAILLIART,  
47, rue de Bellechasse,  
Paris, VII<sup>e</sup>.

M<sup>lle</sup> P. NARGET,  
3, rue de Paris,  
Essonnes (S.-et-O.).

Au Trésorier :

M. André CROS,  
notaire, à Corbeil (S.-et-O.).

Cotisations : **300** francs ; **250** francs pour MM. les membres du Clergé et de l'Enseignement.